

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
M. Bazin et Mme Serre

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact des reports de commandes de véhicules Griffon, Serval et Jaguar sur notre modèle de défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Cette loi de programmation entend acter la diminution de certaines composantes de nos forces conventionnelles. C'est notamment le cas des véhicules terrestres dont des dizaines de commandes pourraient être reportées à une prochaine loi. Dès lors, l'objet de cet amendement est, dans un esprit de vigilance, de demander au gouvernement un rapport sur l'impact de ces reports sur notre modèle de défense alors que nous portons l'ambition de capacités modernisées pour des combats terrestres de haute intensité.